

Je suis convaincu que si nous sommes fidèles aux valeurs qui ont servi à édifier ce pays—la croyance en la dignité humaine, le respect des différences, la courtoisie dans nos rapports les uns avec les autres—nous réussirons.

L'histoire du Canada est une épopée de courageux efforts et de brillantes réussites. Les Canadiens et les Canadiennes ont édifié ensemble une société libre et juste; leur démocratie, l'une des plus vieilles de l'histoire contemporaine, brille comme un phare de liberté dans le monde entier. Notre pays est respecté aux quatre coins du globe pour le rôle constructif qu'il joue dans les affaires mondiales, la protection qu'il accorde aux droits de la personne, son ouverture à la diversité, sa conscience environnementale et ses réalisations culturelles.

Le Canada fait aussi envie par sa prospérité économique. Bien que trente et unième par la taille de sa population, il est parvenu à bâtir une économie qui se classe au huitième rang dans le monde. Et grâce à cette vigueur économique, il a pu maintenir des programmes sociaux des plus progressistes.

Des millions de personnes de par le monde abandonneraient volontiers tout ce qu'elles possèdent pour avoir le privilège de vivre au Canada. C'est une réalité que nous avons intérêt à rappeler à quiconque met en doute la valeur de notre citoyenneté.

Au cours de la présente session, le Canada célébrera son cent vingt-cinquième anniversaire. Faisons en sorte que cette célébration devienne un jalon dans notre marche vers un avenir fait d'unité et de prospérité. Puisse-nous manifester alors la même confiance et le même sentiment d'accomplissement qui nous habitaient tous lorsque nous avons fêté le Centenaire du pays et l'Expo 67.

Nous croyions alors au potentiel inégalé du Canada. Ce potentiel est toujours intact, mais si nous voulons réaliser notre grande destinée, nous devons venir à bout de l'acrimonie, de l'indifférence et de l'incompréhension qui sapent l'unité nationale. Dans le contexte de la révolution économique mondiale du dernier quart de siècle, nous devons effectuer les réformes nécessaires pour assurer la prospérité que, jusqu'à récemment, nous tenions pour acquise. Et nous devons de toute urgence réagir à l'incertitude qui se manifeste quant à la capacité de nos institutions et de nos mécanismes d'atteindre ces fins.

Vous serez donc appelés à vous pencher sur des propositions visant à répondre aux trois préoccupations majeures de la population canadienne et de mon gouvernement: unité, prospérité et efficacité gouvernementale. Je suis persuadé que, devant l'importance de ces enjeux, tous les parlementaires penseront d'abord et avant tout au Canada, qu'ils feront abstraction des considérations et des manœuvres partisans et qu'ils mettront leurs efforts en commun pour faire du Canada un pays plus fort.

L'unité nationale

Nous avons la responsabilité de cette magnifique nation, façonnée à la grandeur d'un continent par des générations d'hommes et de femmes résolus à se tailler une place pour eux-mêmes et à offrir un avenir à leurs enfants. Ils étaient inspirés dans leurs sacrifices par la conviction que la tolérance et la justice, le courage et la compassion, l'entreprise individuelle et le bon voisinage pouvaient dissiper tous les doutes et venir à bout de tous les obstacles.

C'est à notre tour maintenant de vaincre les obstacles, de dissiper les doutes et de préparer le Canada à affronter avec assurance le XXI^e siècle. Nous devons le faire en préservant les droits de tous les Canadiens et les normes de citoyenneté qui confèrent son caractère unique à notre mode de vie.

Certaines réformes peuvent se faire par l'adoption de lois ou de politiques; d'autres exigent des changements d'attitude de notre part; d'autres encore exigent des modifications de notre Constitution.

Une constitution doit être un instrument d'unité. À la grandeur du pays, les Canadiens et les Canadiennes devraient pouvoir se reconnaître dans leur Constitution, y retrouver leurs espoirs et leurs aspirations. S'il est un document auquel ils doivent s'identifier avec fierté, c'est bien celui-là. Mais ce n'est pas le cas actuellement. Il importe donc au plus haut point de rendre la Constitution plus conforme à ce que nous sommes, à ce que nous représentons en tant que pays et à ce que nous aspirons à devenir en tant que peuple.

Le Forum des citoyens sur l'avenir du Canada a été créé pour permettre à tous d'exprimer leurs espoirs et de donner leur avis sur le genre de pays que nous voulons, afin de continuer à prospérer ensemble à l'aube d'un nouveau siècle. Le Comité mixte spécial sur le processus de modification de la Constitution a été mis sur pied pour associer la population à la recherche d'une meilleure formule de modification de la loi suprême du pays. Tous deux ont permis aux Canadiens de mieux comprendre ce qu'ils ont en commun, et de se rendre compte de ce qu'ils ont à perdre. Au lieu de simplement s'arrêter aux problèmes, les gens proposent maintenant des solutions.

Mon gouvernement s'attend à recevoir les recommandations de ces deux comités d'ici la Fête du Canada, le premier juillet. Ces deux rapports, ainsi que ceux d'organismes semblables mis sur pied dans plusieurs provinces et les sondages que vous avez tous effectués auprès de vos propres commettants, vous permettront de savoir ce que vos concitoyens attendent de vous.

Mon gouvernement énoncera de nouvelles propositions destinées à centrer le débat sur l'objectif d'un Canada plus uni et plus prospère. Il sera question notamment de changements dans les institutions nationales et dans les responsabilités et les pouvoirs fédéraux et provinciaux. Mon gouvernement se guidera sur certains principes de base, à savoir:

- que le Canada a déjà fait la preuve de sa valeur; qu'on souhaite y apporter des changements afin de l'améliorer, non pas pour rejeter ce que nous avons déjà accompli ensemble;
- que le Gouvernement du Canada représente tous les Canadiens; et que tout changement passe nécessairement par le compromis raisonnable et la conciliation, en pleine connaissance de cause, des intérêts de tous;
- que le caractère unique du Québec doit être affirmé, comme doivent être reconnus les intérêts particuliers de l'Ouest, des provinces de l'Atlantique, de l'Ontario, du Nord et des Canadiens autochtones;
- que la réforme constitutionnelle sera jugée d'après les critères de la justice, de l'efficacité, de l'efficience et de la protection qu'elle accorde aux droits de tous les citoyens.